



**Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2020
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Nomination du Bureau du Conseil (Président, Vice-Président, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, deux scrutateurs et quatre scrutateurs suppléants)
7. Remplacement de membres dans les Commissions et nomination de la Commission ad'hoc "Fusion ASCOT-AJET"
8. Communications de la Municipalité
9. Préavis no 82/2016-2021 – demande de crédit de CHF 220'000.00 TTC pour une étude d'autonomie énergétique des bâtiments du centre communal
10. Préavis no 84 – Centre communal – Aménagement des espaces – dépassement – CHF 28'757.50 – crédit de construction ;
11. Préavis no 85 – Rapport de gestion et les comptes 2019 ;
12. Préavis no 86 – Arrêté communal d'imposition 2021
13. Réponse à la motion Vaucher – "Restaurants sans fumée"
14. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)
15. Propositions individuelles et divers.

**Président du Conseil :** M. Hervé Mange

**Début de la séance :** 19h30

**Lieu :** Hôtel Everness à Chavannes-Bogis

## **1. Appel**

Présents : 38            Excusés : 8            Absent : 1

Actuellement, le Conseil communal se compose de 47 membres.

M. le Président H. Mange ouvre la séance et, pour commencer, demande une minute de silence à la mémoire de Mme Anita Widmer, Conseillère communale décédée en juin dernier.

Il continue par informer l'assemblée que les échéances légales dues par les Conseils communaux au 30 juin de chaque année, telles que la nomination du bureau ou l'approbation des comptes, ont été reportées par la Préfecture au 30 septembre en raison de la crise sanitaire COVID-19 en cours.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le bureau du Conseil a reçu l'interpellation "Accès public à la digue du port de Founex" laquelle sera traitée au point no 15 d'un ordre du jour modifié. Le point no 15 initial devient alors le point no 16 (ordre du jour modifié annexé au présent procès-verbal).

L'ordre du jour initial, puis l'ordre du jour modifié, sont approuvés par les Conseillers à l'unanimité.

## **3. Assermentations**

Suite au départ des Conseillers ECDF, Mme S. Impellizzeri et M. N. Paquier, deux nouveaux conseillers ont été élus. Il s'agit de MM. Wil Wargnier et Laurent Zemp qui sont assermentés ce soir.

Le Conseil communal est, dès lors, composé de 49 membres.

## **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2020**

Approuvé à la majorité avec 5 abstentions.

## **5. Communications du Bureau du Conseil**

### **M. H. Mange, Président**

Le Président informe des points suivants :

- Démission de la Commission des sports du Conseiller communal A. Müller au 09.03.2020.
- Démission de la Commission de l'urbanisme du Conseiller communal B. Cintas au 31.08.2020.

Pour rappel, les commissions s'organisent en interne et il leurs incombe de nommer quelqu'un à la Présidence.

- Le bureau a envoyé la Pétition du Conseil communal "Situation financière en dégradation et préoccupante" en date du 26 août 2020 à la Présidente du Conseil d'Etat et à la Présidente du Grand conseil.

A ce jour, seule la Chancellerie du Conseil d'Etat a répondu en indiquant que notre pétition avait été transmise au Département des institutions et du territoire comme "objet de sa compétence".

Le texte envoyé est à la disposition du Conseil.

- Invitation de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte pour assister à une soirée spéciale le 23 septembre prochain en l'honneur de M. Mayor, Prix Nobel de physique 2019. Cette invitation s'adresse à tous les Conseillers.

- Un apéritif est prévu en fin de séance dans une salle de l'hôtel avec l'approbation de notre Préfet, à la condition que les participants restent assis sur les chaises disposées de manière réglementaire. Si vous restez, veuillez absolument ne pas vous déplacer au sein de la pièce afin de ne pas constituer des groupes mouvants et rapprochés.

## **6. Nomination du Bureau du Conseil (Président, Vice-Président, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, deux scrutateurs et quatre scrutateurs suppléants)**

Pour l'année de législature 2020/2021 sont nommés :

Président : M. M. Stern

Vice-Président : M. H. Mange

2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. B. Cintas

Deux scrutateurs : Mme C. Muller-Gelissen et M. A. Mermoud

Quatre scrutateurs suppléants : Mmes A. Cacioppo, L. Ramer, MM. Th. Morisod et Ph. Magnenat.

M. L. Kilchherr demande si la rotation de présidence doit s'effectuer maintenant, dans le contexte spécial de cette nomination tardive. La séance est levée pour concertation du bureau du Conseil.

Reprise de la séance.

Il a été décidé que M. H. Mange, Président actuel, mène à terme cette séance. Ensuite M. M. Stern assurera la Présidence du Conseil, dont la prochaine échéance est les votations du 27 septembre 2020.

## **7. Remplacement de membres dans les Commissions et nomination de la Commission ad'hoc « Fusion ASCOT-AJET »**

Suite aux diverses démissions du Conseil ou démissions de Commissions, les nominations sont les suivantes :

*Commission des sports :*

Mme S. Impellizzeri, ECDF, est remplacée par M. L. Ferrari, ECDF.

M. N. Paquier, ECDF, est remplacé par M. I. Ahmed, ECDF.

M. A. Müller, AdF, est remplacé par Mme C. Muller-Gelissen AdF.

La commission s'organise à l'interne pour nommer un président.

*Commission des routes :* Mme S. Impellizzeri, ECDF, est remplacée par M. W. Wagnier, ECDF.

*Commission de la mobilité :* Mme A. Widmer, AdF, est remplacée par Mme E. Moser, AdF.

*Commission intercommunale de l'AJET :* pas de candidature pour remplacer Mme S. Impellizzeri, ECDF, et M. N. Paquier, ECDF.

*Commission intercommunale de l'ASCOT :* pas de candidature pour remplacer Mme S. Impellizzeri, ECDF, suppléante.

*Commission de l'urbanisme :* M. B. Cintas, ECDF, remplacé par M. L. Zemp, ECDF. Présidence Mme S. Thuner, ECDF.

*Commission Ad'hoc "Fusion AJET-ASCOT" :* Mmes S. Blatter, E. Moser et P. Walsh et MM. B. Cintas et A. Suess.

M. E. Bear demande que la répartition équitable des présidences entre ECDF et AdF décidée en début de législature soit respectée.

M. le Président H. Mange maintient que les commissions sont libres de s'organiser comme elles l'entendent.

## **8. Communications de la Municipalité**

### **M. F. Debluë, Syndic**

#### **Retrait de 2 préavis**

Contrairement à ce qui a été annoncé lors de la séance du 9 mars dernier, la Municipalité a décidé de retirer, provisoirement, de l'ordre du jour de ce soir, les préavis suivants :

- Demande de crédit de CHF 776'000.00 TTC en vue de financer le remplacement de la chaudière à mazout par des pompes à chaleur des immeubles communaux situés au Ch. de la Forge 22.
- Demande de crédit de CHF 158'000.00 TTC destinée à financer l'aménagement d'un trottoir le long de la rte de Céligny, entre le Ch. des Racettes et le ch. des Peudex.

En effet, la Commission des finances a décidé de rendre un rapport négatif quant à ces travaux, ce qui a amené la Municipalité à prendre cette décision, malgré le fait que les autres commissions (énergie, routes et mobilité) aient rendu des préavis favorables.

La Municipalité tient à remercier la Commission mais souhaite souligner que ces préavis seront portés à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal le 9 novembre, malgré un éventuel rapport négatif de la Commission des finances, afin de connaître la position de l'ensemble du Conseil communal. Elle pense qu'une décision finale, prise à la majorité des membres du Conseil doit être décidée dans de tels cas.

Lors de cette prochaine séance de novembre, seront également présentés les 2 préavis suivants :

- Collège primaire – réfection des toits – crédit de construction.
- DISREN – reconduction pour la période 2020-2025 – modification du préavis récemment voté, qui offre un peu plus de prérogatives aux communes.

La Municipalité espère que la Salle de spectacles sera remise en état d'ici-là, mais en doute vu l'ampleur des travaux.

#### **COVID-19**

La Municipalité remercie l'ensemble du personnel communal pour l'attention apportée à l'occasion de la crise sanitaire en cours ainsi que pour la modification des protocoles de travail.

Dans ce cadre, un service de livraison de courses a été mis sur pied par notre administration, en collaboration avec le magasin Volg, afin de répondre à la demande de nos aînés. Ce service est toujours en action, notamment pour les personnes mises en quarantaine, par exemple.

Durant les deux premiers mois, l'administration a fonctionné en télétravail. Ce mode de faire a rencontré un vrai succès et nous a permis de gérer au mieux l'ensemble des demandes administratives. La Municipalité, quant à elle, à continuer de siéger régulièrement par visioconférence.

La Municipalité a également accordé une gratuité de loyer aux établissements publics appartenant à la Commune, soit l'Auberge communale, le Centre sportif ainsi que le jardin d'enfants "Mélodie", ceci durant toute la période du semi-confinement, et conformément aux recommandations de GastroVaud.

Pour faire suite à la décision du Conseil fédéral concernant le port du masque dans les transports publics, la Municipalité a décidé de donner à chaque citoyen de plus de 12 ans, au bénéfice d'un abonnement de transport public mensuel ou annuel, une boîte de masque de 50 pièces. A ce jour ce sont plus de 150 boîtes qui ont été distribuées à nos citoyens.

En ce qui concerne les manifestations villageoises, elles ont toutes été annulées à ce jour. Afin de pallier le « manque à gagner » de nos 10 sociétés locales, la Municipalité a décidé de leur attribuer une subvention extraordinaire de CHF 1'000.00 chacune.

La Fête au village sera quant à elle reportée au mois d'août 2021.

### **Martin Pêcheur**

En date du 28 avril 2020, la Cour de droit administratif et public a rendu son arrêt concernant le recours déposé par les voisins dans le cadre de la réhabilitation du restaurant du Martin Pêcheur.

Le recours a été admis par le Tribunal et les décisions de levée des oppositions et de délivrance du permis de construire de la Municipalité ont été annulées. Un émolument de justice de CHF 2'500.00 a été mis à la charge de la Commune, et cette dernière a dû verser une indemnité de CHF 3'000.00 aux recourants.

Sur conseil de son avocat, la Municipalité a décidé de ne pas faire recours contre cette décision de la CDAP.

### **Fonds destiné aux subventions liées à la taxe sur l'énergie électrique**

Le fonds précité a été presque entièrement utilisé à la date d'aujourd'hui. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de geler les futures demandes de subvention dans l'attente du versement final de la Romande Energie. Les subventions restantes seront naturellement traitées en 2021.

Pour terminer, M. F. Debluë prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de M. J.-P. Debluë, Municipal, occupé aux vendanges.

### **M. D. Lehoux, Municipal**

#### **Salle de spectacles**

La Salle de spectacles a été inondée fin août, à la suite de la rupture d'une conduite d'eau entre le cimetière et la Salle. Le rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, ont été touchés, cependant le foyer et la cuisine sont saufs. Voilà pourquoi la séance ne se tient pas dans cette salle ce soir.

Il rassure en ajoutant que les récents investissements pour la mise à niveau des installations techniques ont été épargnés.

#### **Subvention Pronovo**

La subvention attendue de Pronovo à la suite de l'installation de panneaux photovoltaïques à la Salle de gym a été versée et se monte à CHF 47'720.00, alors qu'elle était annoncée à CHF 46'000.00. A la demande du Conseil fédéral, ladite subvention a été versée en avance, étant initialement attendue dans 4 ou 5 années.

### **Mme L. Kunz, Municipale**

#### **Ecoles et COVID-19**

Après plusieurs semaines d'école à domicile et deux semaines de présentiel en demi-classe, l'école, ainsi que l'accueil de jour, ont repris de manière presque traditionnelle. Les mesures sanitaires au sein de l'école primaire de Founex ont été bien respectées, notamment le préau de l'école qui a un périmètre « sans parents », les mêmes mesures sont en place dans les autres communes de Terre Sainte. Ces mesures sont toujours valables pour la rentrée d'août, avec une nouveauté qui est le port du masque pour les adultes. Ceci est également valable pour les élèves de plus de 12 ans dans les transports publics. Ces transports étant à charge des communes, la mise à disposition des masques l'est aussi par analogie. L'ASCOT a donc commandé un stock à hauteur d'un masque en tissu lavable par élève.

#### **Nouvelle Association pour l'enfance et la jeunesse**

L'étude de faisabilité est finalisée. Le rapport a été envoyé aux Municipalités qui sont conviées pour une séance de validation. Les prochaines étapes pourront donc être lancées.

#### **ASCOT**

La Ludothèque a pris possession de ses nouveaux locaux au collège des Rojalets. La fête des 40 ans qui devait se tenir le samedi 3 octobre sera malheureusement annulée en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19.

## **ARSCO**

Piscine – Patinoire : Le dossier est toujours en statu quo auprès du juge avec le recours des opposants. Une audience sur place est prévue avec toutes les parties le 24 septembre prochain. Les frais d'avocats se montent à env. CHF 77'000.00 pour la commune de Coppet et CHF 241'000.00 pour ARSCO à ce jour.

### **9. Préavis no 82/2016-2021 – demande de crédit de CHF 220'000.00 TTC pour une étude d'autonomie énergétique des bâtiments du centre communal**

M. D. Lehoux, Municipal en charge, présente le préavis. Il ajoute que les bâtiments communaux ont consommé 190'000 litres de fuel en 2019. Il termine en lisant les conclusions.

M. Th. Morisod lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

M. A. Rusca lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président H. Mange ouvre la discussion.

Mme F. Wagnier demande si une étude pour l'isolation des bâtiments va également être menée ?

Oui, confirme M. Ch. Hermanjat, Chef de service des bâtiments, un préavis a déjà été pré-présenté dans ce sens. Celui-ci concerne le bâtiment de l'école, pour commencer, étant le plus énergivore à l'heure actuelle.

Les autres bâtiments seront également concernés, mais pas tous en même temps, complète M. D. Lehoux, Municipal.

M. A. du Pontavice comprend que le combustible proposé dans cette étude est l'hydrogène, qu'il peut être stocké pour être distribué plus tard, est-ce bien cela ? Il souhaite également savoir si une estimation du coût du projet est déjà disponible et quel est le coût d'une pile à hydrogène.

M. Filipetto de la société OptimalWay donne les explications suivantes :

L'idée est, lors d'une journée ensoleillée comme aujourd'hui, de produire de l'énergie dont le surplus soit stockable, puis utilisable ultérieurement afin de ne plus devoir le vendre à un réseau électrique et de devoir le racheter par la suite. Cette énergie n'est pas stockée sous forme de courant électrique dans des batteries, mais sous forme d'hydrogène par hydrolyse. Le processus inverse permet de produire de l'énergie au moment voulu.

Concernant le coût, le système coûte cher si l'hydrogène est utilisé uniquement pour produire du courant. Mais la nouveauté ici est de produire de l'électricité ET de la chaleur, d'où le rendement de 100%.

La partie stockage de l'hydrogène, partie innovante, a un très faible coût dans le montant de l'étude. Les plus gros coûts sont imputés aux pompes à chaleur et à l'isolation. Cependant, grâce à ce système qui produit aussi de la chaleur, des pompes à chaleur moins onéreuses pourront être installées, car elles ne devront plus produire toute la chaleur nécessaire au bâtiment, mais uniquement 60%.

Il ajoute que le prix d'une pile à hydrogène se monte à environ CHF 20'000.00.

AVIA, le fournisseur de mazout, par intérêt stratégique, investit dans la solution de demain. Avec eux, OptimalWay a étudié plusieurs scénarios : la maison, le bâtiment locatif de 5 appartements, de 20 appartements et de 50 appartements. Dans les quatre cas, ils ont toujours trouvé une solution économique. Si cela a réussi avec ces quatre modèles, cela devrait également être le cas pour une école, une salle de spectacles et des habitations. AVIA propose de financer partiellement l'étude de ce cas concret. Elle serait aussi prête à financer la réalisation sous certaines conditions.

M. A. Galletet est interpellé par le rendement de 100% annoncé.

Cette solution couvre les besoins en courant ET en chaleur, indique à nouveau M. Filipetto, lorsque la pile à hydrogène produit du courant, avec un rendement de 45% (40% pour les

usines nucléaires, pour info), elle produit également de la chaleur à hauteur de 55%. Le rendement est alors de 100% si toute la chaleur et tout le courant sont utilisés.

Pour terminer M. Filipetto résume le schéma qui démarre avec de l'eau, de laquelle l'hydrogène est extrait pour être stocké. Puis, lors de besoins énergétiques, est ajouté l'oxygène dont résulte la création d'énergie (électricité et chaleur) = création d'eau.

M. L. Zemp s'enquiert de l'impact écologique de la pile et de sa durée de vie.

M. Filipetto explique que le terme "pile" est utilisé car il s'agit d'un "empilement", mais il ne s'agit pas d'une pile au sens "pile électrique". Cet empilement est composé de métaux et le seul métal rare utilisé est de la poussière de platine. 10 gr. En comparaison, le catalyseur d'une grosse voiture à essence contient 30 gr de platine.

Pour terminer, il indique que la durée de vie d'une pile est de 25 ans et demande une grosse maintenance au milieu de son cycle.

La parole n'est plus demandée et M. le Président H. Mange passe alors au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

#### **10. Préavis no 84 – Centre communal – Aménagement des espaces – dépassement – CHF 28'757.50 – crédit de construction**

M. F. Debluë, Municipal, lit le point no 4 du préavis concernant la mise en suspens du projet, ainsi que les conclusions.

M. J. Righetti lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président H. Mange ouvre la discussion.

Mme C. Muller-Gelissen demande où se situe le jardin de l'Agora mentionné dans le préavis.

Il se situe à droite du petit cheminement qui mène de l'école à l'auberge communale, indique M. le Syndic F. Debluë.

M. A. du Pontavice souhaite savoir pourquoi faut-il voter cette rallonge maintenant alors que le projet est mis en suspens.

M. le Syndic répond que ce montant correspond à l'étude complémentaire déjà menée par le bureau d'ingénieur, pour donner suite à la demande de la Commission des constructions d'étendre le périmètre. Cet argent a été dépensé et aurait été inclus dans la demande du crédit de construction, mais ce dernier n'est plus à l'ordre du jour. Pour clore le dossier, l'accord du Conseil est alors nécessaire quant à cette dépense.

M. E. Baer s'étonne de l'augmentation de coût de CHF 500'000.00 résultant de cette augmentation de périmètre de 1'000m<sup>2</sup>. Quelles en sont les raisons ? Que sera construit pour ce montant ? Demande-t-il.

Ces chiffres proviennent du bureau d'ingénieur mandaté, répond M. le Syndic F. Debluë, et représentent, à ce stade du projet, une estimation grossière.

M. Y. Le Mercier, Chef de service des extérieurs, amène les éléments de réponse suivants : l'augmentation des surfaces et l'augmentation des coûts ne sont pas linéaires ne s'agissant pas simplement d'un ratio de surface. Cet agrandissement a nécessité un relevé supplémentaire du géomètre et projette des travaux complémentaires tels qu'un aménagement routier qui coûte vite cher, des travaux plus complexes en termes de génie civil, de l'embellissement par des ouvrages métalliques permettant par exemple d'avoir des zones de rencontre couvertes à l'Agora, de l'installation de végétaux et d'arrosages automatiques.

M. le Président H. Mange demande confirmation que de l'augmentation de 195 m2 de la surface des aménagements résulte une augmentation de coût des travaux de CHF 500'000.00.

Il y a effectivement 195 m2 de surface des aménagements en plus, reprend M. le Syndic F. Debluë, mais aussi 1'000m2 de surface d'étude. Il faut considérer ces deux éléments.

M. E. Baer s'exprime à nouveau et demande pourquoi la Commission des constructions n'a pas été consultée à la suite de tous ces changements ?

M. le Syndic assure que les Commissions concernées auraient été consultées lors de la demande de crédit de construction. Ce tableau de chiffres clés sert uniquement d'évaluation et les chiffres définitifs auraient été soumis lors de la demande de crédit.

Pour conclure, il indique à nouveau que cette demande de crédit complémentaire est indispensable, les frais d'étude étant payés et ne pouvant plus être imputés à la demande de crédit de construction, le projet étant gelé. Il s'agit uniquement de se mettre en règle avec la Loi sur les communes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président H. Mange passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention et 1 refus.

## **11. Préavis no 85 – Rapport de gestion et les comptes 2019**

Mme A. Barchha, Municipale en charge, présente les comptes et relève :

- l'excédent de charges de CHF 611'000.00, inférieur au budget ;
- l'analyse en page 49 pour mettre cet excédent de charges dans le contexte ;
- le rapport détaillé de la Commission de gestion qui a utilisé les analyses fournies dans le rapport ;
- que le patrimoine financier rapporte CHF 1'731'000.00 de loyer et que ce montant n'est pas soumis aux frais péréquatifs du Canton ;
- les investissements nets de CHF 7 mios, pages 153-154, auxquels sont déduits les participations de tiers, telles que la participation de l'Ecole Internationale au financement d'un rond-point et la subvention cantonale pour les panneaux solaires ;
- les analyses des réviseurs et l'analyse l'IDHEAP ;
- le bon travail de la boursière, Mme S. Kucharik qui se reflète dans le rapport des réviseurs qui n'ont émis aucun commentaire.

Pour terminer, elle lit les conclusions du préavis.

M. S. Vaucher lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

M. le Président H. Mange remercie Mmes S. Kucharik et A. Barchha, ainsi que la Commission de gestion pour l'énorme travail effectué et ouvre la discussion.

Mme la Conseillère C. Muller-Gellissen demande à la Municipalité comment fait-elle pour "dormir tranquille" alors que l'endettement net projeté va tripler en 5 ans, pour alors atteindre le montant de CHF 47 mios en 2024 (planification financière, page 155).

Mme la Municipale A. Barchha indique que cette planification financière comprend le plan des investissements qui est une liste de projets d'investissements souhaités, une espèce de liste "pour le Père Noël". Ce plan reflète alors l'éventualité où tous les projets souhaités se seraient concrétisés, tout en sachant que ça ne sera pas le cas.

M. le Syndic F. Debluë rappelle que le plafond d'endettement voté en début de législature se monte à CHF 48 mios, ce qui représente le montant autorisé des investissements qui pourraient être atteints à la fin de la législature en 2021, en fonction de l'état des finances de la commune. Cependant, en cours de route, la Municipalité a compris le souhait du Conseil de ne pas faire autant d'investissements et a tenu compte des craintes de certains de voir l'emprunt de la Commune augmenter.

La planification des investissements amène l'endettement à CHF 25 mios pour cette année et à CHF 33 mios pour l'année prochaine. La nouvelle Municipalité et le nouveau Conseil en place lors de la prochaine législature voteront un nouveau plafond.

Il rappelle que la Commune a construit pour plus de CHF 25 mios de patrimoine financier et cet investissement est très rentable.

La situation n'est pas dramatique et le Conseil fédéral, ainsi que le Canton, recommandent aux communes de soutenir l'économie et de ne pas stopper les investissements en cette période compliquée pour les entreprises. D'ailleurs, profite d'ajouter M. F. Debluë, la Municipalité essaie au maximum de favoriser les entreprises locales et régionales en leur donnant du travail, quitte à être parfois limite avec les marchés publics qui permettent aux entreprises extérieures à notre district, ainsi que les entreprises étrangères de venir travailler chez nous.

M. le Conseiller L. Kilchherr souhaite rassurer l'auditoire en mentionnant que le dernier emprunt contracté pour un montant de CHF 3 mios coûte CHF 9'000.00 par année. Il relève aussi que la dette se monte actuellement à CHF 22.5 mios et non pas à CHF 45 mios.

M. le Conseiller A. du Pontavice a bien entendu, dit-il, que l'endettement a servi pour des investissements rentables, cependant il n'y a actuellement plus beaucoup d'opportunités pour de l'investissement rentable et cependant la tendance va vers l'endettement. Il suggère de prioriser les investissements par objectifs, le ratio d'autofinancement se dégrade, et de soumettre cette nouvelle liste au Conseil communal.

Oui, répond M. le Syndic F. Debluë, c'est ce qui a été fait en début de législature avec la présentation d'un programme de législature, d'un plan des investissements et d'une demande de plafond d'endettement. L'exécutif de la nouvelle législature en fera de même.

Il ajoute qu'il faudra certainement emprunter pour couvrir le ménage communal. Le cashflow n'est pas prêt d'être positif tant que les impôts ne sont pas augmentés. Toutes les améliorations financières sont passées dans la facture sociale, comment faire des économies sur les charges communales alors que le Canton vous annonce soudainement d'une augmentation de CHF 1.7 mios de la facture sociale ! continue-t-il. Il espère que la situation s'améliorera avec la nouvelle loi sur la péréquation et la modification de la répartition de la facture sociale, mais il a peu d'espoir. Le Canton a lâché un tout petit peu en annonçant que d'ici 2028 il va en reprendre les 2/3, ce qui représentent, pour l'année prochaine, un montant de CHF 40 mios qui sera réparti sur toutes les communes et nous n'en verrons certainement pas la couleur.

Cela ne veut pas dire cependant qu'il faut arrêter d'investir, termine M. le Syndic.

Cela veut-il dire que nous allons inéluctablement vers une augmentation du taux d'impôt ?  
Demande M. A. du Pontavice.

Il n'y a pas tellement d'autre issue, répond M. F. Debluë, Syndic. Ce sera à la nouvelle Municipalité et au nouveau Conseil de prendre les décisions. Pour l'instant, la Municipalité poursuit les décisions prises tout en étant consciente que la facture sociale augmente et que le cashflow devient négatif, c'est pour cela que beaucoup de projets ont été repoussés. Cependant, des projets comme la transition énergétique tient à cœur de la Municipalité, ainsi que l'obtention du label « Cité de l'énergie » obtention dont nous sommes à bout touchant, mais il y a encore 2-3 choses à réaliser, notamment à la Forge 22 et au Centre communal. La Commune montre qu'elle prend ses responsabilités vis à vis du climat, termine-t-il.

M. le Conseiller L. Debluë revient sur la planification financière. Chaque année, les conseillers s'inquiètent de la tendance alarmante de celle-ci et, chaque année, la réponse est que finalement cette planification n'a pas de sens, c'est du moins la manière dont il comprend les réponses données. Ne serait-il pas alors plus utile de planifier la réalité du cheminement de nos finances communales, d'établir une planification financière précise pour permettre de discuter d'actions concrètes et non pas de chiffres qui ne reflètent pas

ce que la commune va vraiment faire - référence à la liste "pour le Père Noël" -, ni de la direction dans laquelle elle se dirige ?

Mais elle est faite pour ça, la planification financière ! répond M. F. Debluë, Syndic, pour être au plus près de la réalité. Cette planification évolue énormément selon les projets ou selon le report et le renoncement à certains projets. Il y a aussi eu CHF 1.7 mios de différence d'impôts sur un sourcier mixte sans pouvoir influencer cela. Comment faire alors une planification financière exacte avec des chiffres que nous ne maîtrisons pas. Cette planification est faite au mieux et est corrigée dès connaissance de modifications.

Mme A. Barchha, Municipale, reprend la parole et indique que le même document présenté lors des comptes de l'année dernière mentionnait, par exemple, pour l'année 2023, un endettement net prévu de CHF 46 mios, alors qu'à ce jour, en ayant pris en compte les souhaits et les commentaires des Commissions des finances et de gestion, il se monte à CHF 41.5 mios.

Cet outil de gestion est un document vivant qui change tout le temps. Si quelqu'un a un meilleur outil à proposer, elle sera à l'écoute, termine Mme la Municipale.

M. le Conseiller E. Baer remercie Mme Kucharik et la Municipalité pour cet excellent rapport, chaque année plus performant, malgré les résultats qui diminuent. La Commission de gestion a demandé à plusieurs reprises de maîtriser ce qui est maîtrisable lors de futures dépenses. Un plan des investissements, c'est une chose, une liste de souhaits euphoriques telle la liste "pour le Père Noël" en est une autre ! Une planification rigoureuse des investissements importants et absolument nécessaires est demandée.

Il continue par mentionner que la Commission de gestion a rencontré d'autres Commissions de gestion des communes de Terre Sainte et a échangé des points de vue. Founex est une des seules communes soumettant autant de préavis aux montants tellement élevés.

M. E. Baer continue, les préavis présentés sont souvent financés par les fonds propres, mais de moins en moins. L'année dernière la Commission de gestion a déjà mentionné ceci. Sur CHF 7 mios, CHF 3 mios ont été empruntés. Les intérêts sont bas, c'est vrai, mais pour combien de temps ? Et quatre emprunts ne demandent aucun amortissement, il faudra bien les rembourser à l'échéance.

Lors du vote du montant du plafond d'endettement en début de législature, poursuit M. E. Baer, la Municipalité jette des chiffres et il regrette alors ce vote naïf dû à l'inexpérience de la nouvelle fonction de Conseiller communal. L'ampleur des investissements nous met dans la situation actuelle et nous pouvons bien les réduire dorénavant, mais nous avons déjà les mains liées. Il relève cependant l'effort de la Municipalité d'avoir finalement, après deux années de demandes, diminué les dépenses, ceci à quelques mois des élections, continue M. E. Baer.

Il sera discuté des impôts 2021 dans le prochain point à l'ordre du jour, mais que va-t-il se passer au-delà ? La population ne s'intéresse pas forcément maintenant à nos finances, mais elle sera moins contente lors d'une augmentation d'impôts.

Le Conseiller E. Baer conclut par la demande de la Commission de gestion : "Soyez plus rigide, vivez dans la réalité et planifiez dans le plan des investissements les éléments indispensables et urgents. Endetter tant la commune n'est pas la voie à poursuivre".

Mme A. Barchha, Municipale, reprend la parole. Je respecte votre point de vue, dit-elle, et je vous rappelle que c'est le Conseil qui décide ce que vous voulez faire ou ne pas faire, certains aiment investir, d'autres non. Ce soir, nous parlons du rapport de gestion et des comptes 2019, nous ne parlons pas d'avenir, cela sera débattu au moment du budget sur lequel nous travaillons d'ailleurs déjà, termine-t-elle.

M. A. du Pontavice, constate à propos de la structure des emprunts, que certains sont remboursables à l'échéance, sans amortissement. Comment le choix est-il fait ?

Mme S. Kucharik, boursière, indique que les emprunts non-amortissables sont liés à du patrimoine financier, donc nous pouvons à l'échéance les renouveler. Les échéances sont indiquées dans le bilan à la page 125 du rapport.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président H. Mange passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 2 abstentions et 1 refus.

M. Morisod lit les conclusions du rapport de gestion concernant le Pot commun.

## **12. Préavis no 86 – Arrêté communal d'imposition 2021**

Mme A. Barchha, Municipale, lit les conclusions du préavis.

M. F. Girardin lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président H. Mange ouvre la discussion.

M. Ph. Magnenat a bien entendu les recommandations du Canton de maintenir le taux d'imposition, mais quel aurait été le taux si cette demande n'était pas parvenue ?

Mme A. Barchha, Municipale, indique qu'1 point d'impôt représente un peu moins de CHF 400'000.00, donc notre excédent de charges pour l'année 2019 correspond à environ 2 points, et pour avoir un peu de réserve, l'augmentation pourrait atteindre 4 points, pour revenir au taux de l'année 2013. Cependant, les décisions de ne pas augmenter et de ne pas aller contre les recommandations du Canton étant prises, la question n'a pas été analysée.

M. le Syndic intervient et clarifie en indiquant que la Municipalité n'a pas du tout discuté d'une éventuelle augmentation d'impôts, même avant la situation tronquée qu'amène le COVID-19. Pour terminer, il ajoute que la non-augmentation du taux des impôts n'est pas une injonction du Canton, mais un conseil.

M. A. du Pontavice notifie la remarque dans le préavis d'une neutralité fiscale à la suite de la reprise des coûts de l'AVASAD par le Canton, neutralité atteinte si nous baissions le taux d'imposition de 1.5 point. Est-ce toujours le cas pour l'année 2021 ? Oui, répond Mme A. Barchha.

M. le Syndic F. Debluë ajoute que le Canton a beau jeu de dire aux communes de baisser leurs impôts de 1.5 point suite à la reprise du coût susmentionné, mais nous avons ramassé de leur part une augmentation de 4.5 points d'impôts (CHF 1.7 mios) avec la facture sociale ! Conclut-il.

Pour terminer, Mme la Municipale des finances A. Barchha indique que l'année prochaine il n'y aura plus de "facture sociale". En revanche il y aura la "cohésion sociale" que nous allons devoir payer ...

La parole n'étant plus demandée, M. le Président H. Mange passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité

## **13. Réponse à la motion Vaucher – "Restaurants sans fumée"**

M. F. Debluë, Syndic, lit le rapport de la Commission ad'hoc.

M. S. Vaucher remercie la Municipalité pour le travail effectué et pour les investigations menées auprès du Canton et termine en disant que la Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est respectée ainsi dans notre Commune !

## **14. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux**

ASCOT : M. Th. Morisod indique que les comptes ont été acceptés et qu'une possibilité de rompre le contrat avec Car Postal est discutée, à la suite des problèmes liés au transport des élèves.

SIED : rapport de Mme C. von Wattenwyl annexé.

Région de Nyon : M. L. Kilchherr informe qu'une séance a eu lieu en juin et que les comptes seront votés dans deux semaines. Ces comptes font peur et il partagera un rapport un peu plus détaillé à ce moment-là.

M. le Président H. Mange, également délégué à Région de Nyon et membre de la Commission de gestion de celle-ci, ajoute qu'il a travaillé sur le sujet et un rapport a été remis la semaine dernière. Il confirme qu'il y aura beaucoup à dire.

### **15. Interpellation "Accès public à la digue du port de Founex"**

M. Ph. Magnenat lit l'interpellation qui a été remise aux Conseillers préalablement par courriel.

M. F. Debluë, Syndic, apporte la réponse suivante :

Les restrictions appliquées à ce cheminement ont été décidées par le Comité d'administration de la Société Coopérative du Port de Founex (SCPF ci-après), sur la base des décisions fédérales et cantonales en matière de protection contre la pandémie COVID-19. Selon cette dernière, emprunter ce cheminement très étroit présentait un problème de distanciation physique des personnes se croisant sur ce passage et sur la digue elle-même. Dès le début du confinement l'ordre a été donné au garde-port d'en informer le public verbalement et au moyen de panneaux indiquant que ce passage était interdit au public, mais devant l'augmentation des promeneurs au port avant la fin de la période de confinement et le non-respect des mesures de protection d'une majorité du public désirant se rendre sur la digue, il a été décidé d'installer une chaîne.

Il y a lieu de noter que la Municipalité n'a jamais été questionnée à ce sujet par la SCPF.

A la suite du dépôt de l'interpellation en question, des renseignements ont été pris auprès de la Juriste de la Direction générale de l'environnement, laquelle a répondu, le 10 septembre dernier, que selon les bases légales en vigueur, tout ouvrage fixe établi sur le domaine public en vertu d'une concession demeure accessible au public et que la DGE-EAU aurait dû être consultée.

Ainsi, lors de sa séance de ce jour, la Municipalité a décidé de demander à la SCPF de rétablir, pour le public, l'accès à la digue.

M. Ph. Magnenat remercie la Municipalité d'avoir répondu par la positive à cette interpellation. Il se demande qui aurait été tenu responsable en cas d'accident en faisant passer les gens à l'extérieur de la digue, dans les cailloux.

Il propose de rendre le port du masque obligatoire pour passer sur cette digue si le problème de santé public est vraiment avéré.

M. le Syndic rappelle que les décisions de mesures sanitaires COVID-19 sont du ressort de la Commune (par cascade Confédération – Canton – Commune) et qu'il n'est pas question, pour l'instant, de rendre le port du masque obligatoire dans les lieux publics.

M. Ph. Magnenat s'inquiète à propos d'un autre point. Il lui semble que la SCPF a essayé de s'approprier la digue. En effet, lors d'un projet municipal d'aménagement du port, dont un préavis avait été présenté aux Conseillers, il était mentionné la création d'une passerelle à l'extérieur de la digue, ainsi les coopérateurs auraient joui pleinement de la digue actuelle. Dans la 2<sup>ème</sup> mouture du préavis, cette passerelle a été supprimée en raison de son coût et de son illégalité.

M. le Syndic F. Debluë prend la parole. Il y a une confusion de la part de M. Ph. Magnenat concernant la passerelle, indique-t-il, en effet la Municipalité avait le projet d'installer une passerelle à l'extérieur de la digue actuelle pour permettre de rejoindre une plateforme de baignade, la digue actuelle étant jugée trop étroite pour permettre le passage des familles et de leurs affaires de plage. Ce projet comprenait aussi des places d'amarrage pour les bateaux-visiteurs, bien utiles lors de régates par exemple.

M. le Conseiller Ph. Magnenat rebondit sur la mention de régates et indique que lors de celles-ci il y a foule qui se croise sur ladite digue et aucun accident n'a été déploré à ce jour.

## **16. Propositions individuelles et divers**

M. J. Righetti souhaite savoir : Pourquoi la parcelle propriété du Canton sise au port n'a toujours pas été acquise par la Commune ? Si le notaire est le problème, pouvons-nous en changer ? Qu'en est-il de la nouvelle convention signée entre la Commune et la SCPF ?

Concernant l'achat de la parcelle, M. le Syndic indique que tout est prêt et en ordre de part et d'autre (Canton-Commune), qu'il s'agit uniquement de fixer une date avec le notaire, date effectivement difficile à fixer. Et non, nous ne pouvons pas changer de notaire, le Canton l'a mandaté.

Mme C. Luquiens, Secrétaire municipale, indique que le Canton a donné son feu vert au mois de juin dernier seulement et que le notaire a été mandaté au mois de juillet. Cela va se faire, termine-t-elle.

Concernant la convention, celle-ci est en discussion avec la SCPF mais il y a encore passablement de points à régler, reprend M. le Syndic.

M. Ph. Magnenat souhaite savoir si cette nouvelle concession résulte uniquement du changement de propriétaire de la parcelle mentionnée au préalable ou si elle concerne autre chose, comme l'accès au public par exemple ?

M. le Syndic F. Debluë indique qu'à la suite des travaux de rénovation conséquents des installations portuaires effectués par la SCPF, une nouvelle concession de 50 ans a été octroyée par le Canton. Cette concession est octroyée à la Commune qui la transfère à son tour à la SCPF au travers d'une convention. Il s'agit de cette nouvelle convention qui doit encore être établie.

M. W. Wargnier souhaite savoir si les discussions ont lieu uniquement entre la Commune et la SCPF ou également avec les utilisateurs du site ?

Avec la SCPF, répond M. le Syndic, mais les utilisateurs du site, tel que le Club Nautique, seront tenus informés. Il ajoute que la Municipalité mène actuellement une réflexion plus générale concernant cette zone, une sorte de plan directeur.

M. N. Ulmer demande ce qui est envisagé sur la parcelle « Martin Pêcheur », à la suite de l'annulation du permis de construire ?

Rien pour l'instant, tout est gelé, répond M. le Syndic F. Debluë, un nouveau plan partiel d'affectation doit être adopté, ce qui permettrait alors la construction d'un restaurant. Ce nouveau PPA permettrait même de démolir le bâtiment existant et d'en reconstruire un mieux adapté à la fonction.

Concernant le Fonds énergétique mentionné au préalable qui est déjà épuisé, M. Th. Morisod souhaite savoir s'il est prévu d'augmenter la taxe l'année prochaine ? Et que se passe-t-il avec les projets déposés actuellement ?

M. D. Lehoux, Municipal, ne pense pas que la taxe sera augmentée - à moins que le Conseil le souhaite - et il reste encore une petite marge d'utilisation pour les projets actuels. Il ajoute que la consommation d'électricité a diminué et le Fonds n'a pas alors été alimenté comme estimé. De plus, de gros projets amenant des demandes de subventions élevées ont été déposés. Il termine par dire qu'il a été agréablement surpris par le succès de ce Fonds dans notre Commune, en comparaison avec d'autres communes.

Mme la Conseillère F. Wagnier souhaite informer les Conseillers que la Commune dispose depuis quelques semaines d'une voiture en auto-partage "Mobility" et salue ici cette démarche d'avoir adhéré à ce projet. Elle constate ce soir que cette nouvelle acquisition est peu connue de la population.

Effectivement, indique M. le Syndic, la Commune a adhéré à ce projet qui a été récemment concrétisé avec l'arrivée de ce véhicule. Cependant, celui-ci est actuellement plutôt destiné à l'usage des collaborateurs de la Commune. La Municipalité aurait souhaité organiser un événement médiatique pour informer la population à ce propos, mais cela s'avère difficilement "COVID-19 compatible". Il ajoute que nous avons également une station de vélo-partage "Publibike" sise vers le parking de l'épicerie.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président H. Mange lève la séance à 22h15.

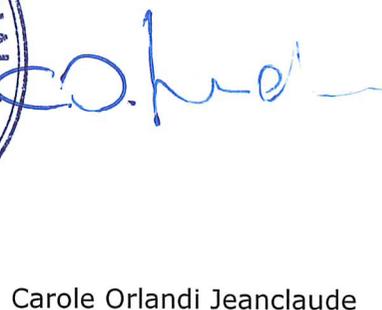
Founex, le 20 septembre 2020.

Le Président

La Secrétaire



Hervé Mange



Carole Orlandi Jeanclaude

**Annexes au procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020**



**COMMUNE DE FOUNEX**  
**CONSEIL COMMUNAL**

**Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020**

**Ordre du jour *modifié***

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2020
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Nomination du Bureau du Conseil (Président, Vice-Président, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, deux scrutateurs et quatre scrutateurs suppléants)
7. Remplacement de membres dans les Commissions et nomination de la Commission ad'hoc "Fusion ASCOT-AJET"
8. Communications de la Municipalité
9. Préavis no 82/2016-2021 – demande de crédit de CHF 220'000.00 TTC pour une étude d'autonomie énergétique des bâtiments du centre communal
10. Préavis no 84 – Centre communal – Aménagement des espaces – dépassement – CHF 28'757.50 – crédit de construction ;
11. Préavis no 85 – Rapport de gestion et les comptes 2019 ;
12. Préavis no 86 – Arrêté communal d'imposition 2021
13. Réponse à la motion Vaucher – "Restaurants sans fumée"
14. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)
15. Interpellation "Accès public à la digue du port de Founex"
16. Propositions individuelles et divers.

## Résumé du rapport sur la gestion des déchets et les comptes 2019 du SIED (Service intercommunal pour l'Exploitation de la Déchetterie) du 15 avril 2020

---

Présenté au Conseil communal de Founex le 14 septembre 2020 par Christa von Wattenwyl

Conseillers au SIED pour Founex : Nadja Quiblier Frey, Rui Silva Martins, Christa von Wattenwyl

Cette année, le rapport d'activités et les comptes 2019 nous ont été présentés par le nouveau chef de service, M. Yann Le Mercier, uniquement par écrit, ceci dû au confinement.

### Gestion des déchets

En 2018, un crédit a été voté dans les deux communes pour la remise en conformité de la déchetterie intercommunale et les travaux finaux ont été effectués en 2019.

Au niveau des volumes de déchets collectés sur le site du SIED, la stabilisation constatée en 2017 et 2018 se confirme en 2019. Les déchets verts restent le poste le plus lourd en termes de tonnages, mais ils sont recyclés et valorisés localement par la Compostière de Terre Sainte CTS Sàrl.

En 2019, le **taux de couverture** du coût de la gestion des déchets par les taxes encaissées est à 100 %, le taux de couverture global de 100% demandé par la loi est donc atteint, tout comme en 2018.

Comme pour 2017 et 2018, ce taux a pu être atteint par le transfert de coûts dans des comptes liés au service social, qui sont les suivants :

- 710.3080 : Personnel facturé par des tiers pour un montant de 36'750.04 Ramassage des encombrants par des jeunes en réinsertion de l'Association Ecurie des Vues (hippomobile).
- 710.3809 : Exonérations taxe déchets pour un montant de 149'330. Décision de la Municipalité de ne pas faire payer la taxe déchets aux enfants et aux jeunes en formation jusqu'à 25 ans.

### Participation des communes

- 451.4526 : Le solde de 652'260.46, après refacturation du transport et de l'élimination des déchets ménagers spéciaux (DSM), est réparti entre Coppet et Founex au prorata du nombre d'habitants le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Participation Founex : 357'441.75 (Budget 2019 : 454'000.93 /  
Comptes 2018 : 360'483.43)

Participation Coppet : 294'818.71